

**MINISTERE DE LA DEFENSE  
NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE DES  
INFRASTRUCTURES MILITAIRES**

**DIRECTION DES PROJETS DE REALISATION  
DES INFRASTRUCTURES DU COMMANDEMENT DES  
FORCES DE DEFENSE AERIENNE  
DU TERRITOIRE**

## **MISE EN DEMEURE N°01**

Mise en demeure N°01 à L'entreprise COSIDER Ouvrages d'Art, Sise à Zone Industrielle de Rouiba Zone C BP 67b, Alger , titulaire du contrat N°46/2023 du 31/08/2023, portant sur étude et réalisation des travaux de réhabilitation des infrastructures/Mardjadjou/2°RM.

Pour les motifs suivants :

- Retard enregistrés dans l'exécution des travaux par rapport aux délais contractuels.**

Faute de quoi, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) , il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.